



2020/  
2021

Réseau des  
Conservatoires  
77

# REGLEMENT PROVISOIRE DES ETUDES



L'agglomération GRAND PARIS SUD vous accueille au sein des **conservatoires du réseau 77**.

Ces cinq conservatoires situés à Combs-La-Ville, Savigny-le-Temple, Moissy-Cramayel,

Cesson/Vert-Saint-Denis et Nandy ont pour missions de :

- **R**ayonner sur l'ensemble du territoire avec des actions culturelles et pédagogiques diversifiées.
- **E**nseigner les différents domaines qui constituent le spectacle vivant en musique, danse et théâtre.
- **S**ensibiliser les enfants, ados et adultes aux pratiques artistiques du territoire.
- **E**ncourager les pratiques amateurs du territoire.
- **A**pprendre à échanger nos expériences et connaissances artistiques.
- **U**nir nos forces éducatives et culturelles au service des élèves et des citoyens de l'agglomération.

*Maintenant c'est à vous de jouer, d'apprendre, de regarder, de rêver, de découvrir et surtout de partager ...*





# SOMMAIRE

---

## SENSIBILISATION

L'éveil, la découverte et l'initiation au conservatoire P.2

## ENSEIGNEMENTS

Les disciplines enseignées sur le réseau des conservatoires P.4

Cursus d'études proposés P.6

- Les Cycles de formation Musique P.7
- Danse P.11
- Théâtre P.12
- Les classes à Horaires Aménagé Musique P.13
- La formation Artistique Ados/Adultes P.14
- Parcours de pratiques collectives amateurs P.15
- Les pratiques collectives du Réseau des conservatoires 77 P.16

Cursus spécialisés

- Musiques Actuelles Amplifiées P.17
- Jazz P.18

Les clés de la réussite P.19

## RENSEIGNEMENTS

Le réseau des conservatoires 77 P.21



# SENSIBILISATION

# L'ÉVEIL, LA DÉCOUVERTE ET L'INITIATION

## EVEIL MUSICAL ou CORPOREL ou PLASTIQUE (4/6 ans) durée 1 an

Entre 4 et 6 ans l'enfant manifeste ses émotions et apprend à les maîtriser, parallèlement au développement de l'acquisition du geste. Le cours d'éveil va lui permettre de découvrir le monde artistique par le biais d'activités sensorielles conduites par un enseignant musicien ou danseur.

## LA DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (à partir de 6 ans) durée 1 an

Le parcours de découvertes des instruments de musique est destiné aux enfants de 6 à 10 ans. Ce voyage musical permet de faire connaître les différents instruments à l'enfant qui pourra, par la suite, faire un choix éclairé au plus proche de sa sensibilité.

Les modalités et le fonctionnement des parcours de découvertes sont propres à chaque établissement du Réseau.

## INITIATION INSTRUMENTALE (à partir de 6 ans) durée 1 an







































L'Initiation est un parcours réservé aux élèves dont l'inscription s'effectue en cours d'année (après les vacances de toussaint), mais qui ont déjà fait le choix de leur discipline instrumentale. Le cours peut-être individuel ou collectifs (3 élèves maximum).


























Conservatoires du Réseau 77	
EVEIL	45'/semaine de cours collectifs
DECOUVERTE	30 ' de découverte instrumentale sur planning transmis aux parents en début d'année.
INITIATION	20'/semaine par élève Instrument seul (individuel ou collectif)






















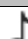
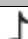



# ENSEIGNEMENT

# LES DISCIPLINES ENSEIGNEES SUR LE RESEAU DES CONSERVATOIRES 77

MUSIQUE	Combs-La-Ville	Savigny-Le Temple	Moissy-Cramayel	Cesson/Vert-Saint-Denis	Nandy
<b>Département Bois</b>					
Flûte Traversière					
Hautbois					
Clarinette					
Basson					
Saxophone					
<b>Département Cuivres</b>					
Cor					
Trombone					
Tuba					
Trompette					
<b>Département Cordes Frottées</b>					
Violon					
Alto					
Violoncelle					
Contrebasse					

<b>Département Cordes Pincées</b>					
Guitare classique					
Harpe					
Mandoline					
<b>Département Percussions</b>					
Percussion Classique					
Percussion brésilienne (collectif)					
<b>Département polyphonique</b>					
Piano					
Accordéon					
Orgue					
<b>Département Musique Ancienne</b>					
Flûte à Bec					
Traverso					
Clavecin					
Viole de Gambe					

MUSIQUE	Combs-La-Ville	Savigny-Le Temple	Moissy-Cramayel	Cesson/Vert-Saint-Denis	Nandy
<b>Département Musique Actuelle</b>					
Guitare électrique					
Basse électrique					
Batterie					
Chant					
<b>Département Jazz</b>					
Saxophone					
Piano jazz					
Contrebasse Jazz					
<b>Département Voix</b>					
Chant Lyrique					

DANSE ET THEATRE	Combs-La-Ville	Savigny-Le Temple	Moissy-Cramayel	Cesson/Vert-Saint-Denis	Nandy
<b>Département DANSE</b>					
Danse classique					
Jazz					
Contemporaine					
<b>Département THEATRE</b>					
Eveil					
Initiation					
Cursus					
Ateliers Théâtre					



## CURSUS D'ETUDES\*

Le réseau des conservatoires 77 dispense une formation artistique globale composée de plusieurs matières spécifiques et complémentaires non divisibles. Le suivi de l'ensemble de ces matières est obligatoire pour tous les élèves des établissements du réseau. Tous les styles et répertoires y sont abordés pendant les différents cycles d'études au conservatoire. Une pratique quotidienne est nécessaire pour mettre à profit les conseils des enseignants.

### ➤ LA FORMATION MUSICALE (F.M)

Discipline essentielle et indispensable à l'apprentissage de la musique, elle vise principalement la formation de l'oreille (construction et développement du sens de l'écoute), l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ainsi que l'acquisition d'une culture musicale. La formation musicale permet d'acquérir la compréhension d'éléments théoriques et techniques. Elle contribue ainsi à développer l'autonomie de l'élève.

### ➤ LA FORMATION INSTRUMENTALE ET/OU VOCALE

La formation instrumentale vise l'acquisition d'un savoir-faire technique et d'expression musicale liée à son instrument ou à sa voix.

### ➤ LES PRATIQUES COLLECTIVES (instrumentales ou Vocales)

La pratique collective fait partie intégrante du cursus d'études. De ce fait, elle est tout aussi importante que les autres disciplines. Elle est **obligatoire à partir de la 3<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale ou vocale**, mais peut-être débutée dès la 2<sup>ème</sup> année, sur avis du professeur d'instrument.

L'affectation des élèves dans les orchestres et ensembles (ouvert à différentes esthétiques), est effectuée, sur avis du (ou des) professeur(s) et avec la validation de la direction de l'établissement.

L'élève doit arriver aux répétitions en maîtrisant en amont sa partition (avec l'aide de son professeur d'instrument ou de chant).

Cette discipline réunit l'apprentissage des 2 formations précédentes, et contribue ainsi, par sa convivialité et la dynamique de groupe, à accroître et développer l'écoute des musiciens ou des chanteurs.



L'assiduité et l'investissement dans les pratiques collectives ainsi que dans les autres disciplines sont pris en compte dans le contrôle continu permettant le passage en cycle supérieur.

Trop d'absences non justifiées peuvent faire l'objet d'un refus de réinscription par la direction de l'établissement.

\* Schéma National d'Orientation Pédagogique du ministère de la Culture de 2008.

## LES CYCLES D'ETUDES



**Le cursus des études comporte 3 cycles qui se définissent par des objectifs spécifiques et permettent à chacun de progresser à son rythme. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis. Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences dont la cohérence sera évaluée à l'issue de la période établie.**

**L'intégration en 1<sup>er</sup> cycle s'effectue à partir de 7 ans.** Cependant, certains instruments, du fait de leurs spécificités, obligent à une intégration plus tardive.

Concernant la pratique vocale, le professeur orientera l'élève soit en cursus ou en parcours Ados/ Adultes sur audition, avec validation de la direction de l'établissement.

Les élèves en 1<sup>er</sup> cycle ne peuvent pratiquer deux instruments, sauf autorisation exceptionnelle de la direction et la validation des enseignants concernés.

A partir du 2<sup>ème</sup> cycle, la pratique d'un deuxième est possible sur la validation de la direction et des enseignants concernés.

# DOMINANTE INSTRUMENTALE/VOCALE

## ➤ LE CYCLE I

Le 1<sup>er</sup> cycle a une durée de 3 à 5 ans suivant l'évolution de l'élève, Tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale. A l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu, pris en compte lors de l'examen. Ce cycle doit permettre à l'élève de découvrir et de constituer les bases d'une pratique individuelle et collective. Il doit acquérir ses premiers repères tout en développant sa culture artistique.

Dans le cas d'un début d'études musicales au moment de l'adolescence ou plus tard à l'âge adulte ces mêmes objectifs doivent être envisagés dans des dispositifs adaptés à la maturité acquise, au projet artistique de l'élève et au domaine de formation envisagé. La conception des objectifs, des démarches, de la durée du cycle et des modalités de l'évaluation continue devient spécifique.

Cours Hebdomadaires	Formation Musicale**	Instruments**	Pratiques Collectives**
Conservatoires du réseau77	1H/semaine Cours Collectifs 1h30/dernière année	➤ 30min/semaine Cours individuels ➤ 1h ou 1H30 en pédagogie de groupe. ( 2 à 3 élèves max)	➤ 1h à 2h par semaine

- ✓ Participation **obligatoire** aux manifestations du conservatoire de l'élève concerné par l'activité\*\*.

\*\* En cas d'absences, un justificatif devra être communiqué par écrit à l'administration du Conservatoire.

### Examen de Fin de CYCLE I délivrant l'Attestation d'Etudes Musicales (AEM) :

C'est l'évaluation des notions fondamentales, cette étape marque le parcours d'études musicales. Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau au choix et d'un morceau imposé à travailler dans un délai imparti avant la date de l'examen.

La présentation à l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle est obligatoire et permet d'accéder au 2<sup>ème</sup> cycle si obtention au minimum de la « mention bien ». Le jury se compose d'un des directeurs du réseau des conservatoires 77 et d'au moins un jury spécialiste de la discipline.

## ➤ LE CYCLE II

**Le Cycle II** a également une durée de 3 à 5 ans, tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale. A l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu, pris en compte lors de l'examen de fin de cycle. Il approfondit l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, les enseignants veilleront à développer l'ouverture culturelle en favorisant la transversalité des disciplines et l'approche d'esthétiques diverses.

Cours Hebdomadaires	Formation Musicale**	Instruments**	Pratiques Collectives**
<b>Conservatoires du réseau77</b>	1H30/semaine Cours Collectifs 2h/dernière année (Brevet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 40 min /semaine Cours individuels</li> <li>➤ 45 min/semaine année du passage du BEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1h à 2h/ semaine</li> </ul>

- ✓ Participation **obligatoire** aux manifestations du conservatoire de l'élève concerné par l'activité\*\*.

\*\* En cas d'absences, un justificatif devra être communiqué par écrit à l'administration du Conservatoire.

### **Brevet d'Etude Musicale (BEM)**

Le brevet représente une première étape dans la période d'approfondissement des acquis.

Trois Unités de Valeurs (UV) sont nécessaires à l'obtention de ce Brevet :

- ✓ UV de Formation Musicale
- ✓ UV Instrumentale/Vocale (Dominante)
- ✓ UV de Pratique Collective\*

\*En contrôle continu sur l'assiduité et investissement dans les cours, répétitions et concerts.

**Examen de Fin de Cycle II :**

*La présentation à l'examen de fin de Cycle II est obligatoire et permet de valider le BEM pour ensuite accéder au 3<sup>ème</sup> cycle si obtention au minimum de la « mention bien ». Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau au choix et d'un morceau imposé à travailler dans un délai imparti avant la date de l'examen.*

*Le jury se compose d'un des directeurs du réseau des conservatoires 77 et d'au moins un jury spécialiste de la discipline.*

## ➤ LE CYCLE III

Le 3e cycle de formation à la pratique en amateur constitue un aboutissement des études en cursus proposé par les conservatoires du réseau et validé par un Certificat d'Etudes Musicales (CEM).

Il s'inscrit dans le prolongement des 2 précédents cycles, et doit permettre à l'élève de maîtriser un répertoire, de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome, d'acquérir des connaissances structurées et de s'intégrer dans le cadre de la pratique musicale amateur.

La durée de ce cycle est comprise entre 2 et 4 ans.

Cours Hebdomadaires	Formation Musicale** (optionnel)	Instruments**	Pratiques Collectives**
<b>Conservatoires du réseau77</b>	2h/semaine Cours Collectifs	➤ 50 min /semaine Cours individuels ➤ 1h/semaine année du passage du CEM	➤ 1h à 2h/ semaine

### *Certificat d'Etudes Musicales (CEM)*

Ce certificat représente la dernière étape dans le cursus d'études de pratique amateur.

Trois Unités de Valeurs (UV) sont nécessaires à l'obtention de ce certificat :

- ✓ UV Instrumentale/vocale (Dominante)
- ✓ UV de Pratique Collective\*
- ✓ Présentation d'un projet artistique personnel (à l'oral au moment de l'examen).

*\*En contrôle continu sur l'assiduité et investissement dans les cours, répétitions et concerts.*

*Examen de Fin de Cycle III :*

*La présentation à l'examen de fin de Cycle III est obligatoire, il permet de valider le CEM si obtention au minimum de la « mention bien ».*

*Pour la discipline instrumentale : présentation de deux morceaux au choix et d'un morceau imposé. Chaque œuvre doit-être d'époque et de style différent à travailler dans un délai imparti avant la date de l'examen. L'ensemble du programme doit durer environ 20 minutes.*

*Le jury se compose d'un des directeurs du réseau des conservatoires 77 et d'au moins un jury spécialiste de la discipline.*

# CURSUS D'ETUDES DANSES\*



## ➤ Conservatoire de Combs-la-ville

\*Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture 2004

\*\* Attestation d'Etudes Chorégraphiques

\*\*\*Brevet d'Etudes Chorégraphiques

\*\*\*\*Certificat d'Etudes Chorégraphiques

Enseignement	Agés	Cours/semaine	Examens
Eveil	4 à 6 ans	45 min	-
Initiation	6 à 8 ans	1h	-
Classique Jazz	<b>Cycle I</b> Cycle d'observation (entre 3 et 4 années) <b>à partir de 8 ans</b>	1h30 2 x 1h30 la dernière année	Examens de contrôles et examen de fin de cycle (AEC**)
Classique Jazz	<b>Cycle II</b> Cycle Elémentaire (entre 3 et 4 années) <b>à partir de 11 ans</b>	2 x 1h30	Examens de contrôles et examen de fin de cycle (BEC*** (variation ministère imposée + variation libre)
Classique Jazz	<b>Cycle III</b> Cycle Secondaire (entre 3 et 4 années) <b>à partir de 14 ans</b>	2 x 1h30 (mini) + Atelier chorégraphique 2h/hebdo	Examens de contrôles et examen de fin de cycle (CEC****) (variation ministère imposée + variation libre + invention chorégraphique)
Classique Jazz	Perfectionnement (2 ans) <b>à partir de 17 ans</b>	2h	-

### Ateliers complémentaires :

- ◆ Danse contemporaine (2h/semaine)
- ◆ Atelier chorégraphique (2h/semaine)
- ◆ Echauffement spécifique danse (1h/semaine)
- ◆ Atelier préparation concours (1h/semaine annualisée)
- ◆ Atelier d'improvisation (1h/semaine)

## ATELIERS ET CURSUS D'ETUDES THEATRE



### ➤ Conservatoire de Combs-la-ville

<b>Théâtre</b>	<b>Ages</b>	<b>Cours/semaine</b>
Atelier Juniors	12/16 ans	1h30
Atelier Adultes	A partir de 16 ans	2h30

### ➤ Conservatoire de Savigny-le-temple

<b>Théâtre</b>	<b>Ages</b>	<b>Cours/semaine</b>
Eveil	8/10 ans	1h30
Initiation	10/12 ans	2h30
Cycle 1	13/16 ans	2h30

## LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

### ➤ Conservatoire de Savigny-le-Temple

Le collège Louis Armand et le Conservatoire Gabriel-Fauré se sont associés pour organiser des classes à horaires aménagés à dominante musicale. Dans ce même cadre, les deux partenaires s'engagent à établir des liens privilégiés avec les écoles du secteur de recrutement du collège.

Les classes à horaires aménagés musique offrent aux élèves motivés en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les classes à horaires aménagés sont ouvertes de la sixième à la troisième. Les élèves concernés sont ceux venant des classes de CM2 des écoles élémentaires du secteur rattachées au collège en priorité et élargi par dérogation aux élèves des écoles de la commune de Savigny-le-Temple.

Chaque élève souhaitant intégrer le dispositif CHAM, bénéficiera d'un entretien afin d'évaluer sa motivation.

Une commission locale donne un avis argumenté sur toutes les candidatures et sur la poursuite des cursus, elle est composée du CPEM ( Conseiller Pédagogique d'Education Musicale), du directeur d'école ou de son représentant, du directeur du Conservatoire Gabriel-Fauré ou son représentant ainsi que du professeur de musique du collège.

L'ensemble des candidatures sera soumis à l'avis de la commission présidée par monsieur l'Inspecteur d'Académie ou son représentant. Elle est composée par :

- Le chef d'établissement du collège Louis Armand ;
- Le(la) directeur(trice) du Conservatoire Gabriel Fauré ou son représentant, assisté de deux professeurs ;
- Le professeur d'éducation musicale du collège ;
- Le Conseiller Pédagogique d'Education Musicale du premier degré.

L'Inspection d'Académie affecte les élèves retenus dans le collège, et le Chef d'établissement procède à leur inscription dans la ou les classes concernées. Le directeur ou son représentant affecte les places au conservatoire.

Tout élève, débutant instrumentiste ou plus expérimenté, peut être inscrit dans ce dispositif.



## LA FORMATION ARTISTIQUE ADOS/ADULTES\*



**Pour les lycéens et les adultes souhaitant commencer ou reprendre l'apprentissage d'un instrument ou du chant (à partir de 15 ans).**

D'une durée de 4 ans, renouvelable une fois sous condition de validation de compétences et d'assiduité, cette formation est prévue pour permettre de concilier l'apprentissage de la musique avec une vie active.


L'obligation est de suivre au moins un cours de pratique collective (**obligatoire** dès que l'élève intègre un ensemble sur appréciation des professeurs), et un cours d'instrument ou de chant (Musique Actuelle ou Lyrique).

Le cours de Formation Musicale Adultes est fortement conseillé.

L'engagement sur les projets artistiques du conservatoire (concerts etc..) est requis au moins 2 fois par année scolaire.

Cette formation est non diplômante. Aucune présentation à un examen n'est requise.

L'élève peut toutefois rejoindre un cursus sur motivation et après validation de la direction de l'établissement, sur avis des enseignants concernés.

\*  *L'inscription des adultes n'est pas prioritaire, les demandes d'inscriptions seront prises en compte en fonction des places disponibles, dans les disciplines demandées chaque année scolaire.*

## FORMATION « PRATIQUES COLLECTIVES AMATEURS »

La formation de pratiques collectives amateurs s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles instrumentaux et vocaux, ateliers.). Il permet également la poursuite de l'enseignement au conservatoire après la fin du cursus d'études musicales.

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental ou vocal avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge.



## LES PRATIQUES COLLECTIVES DU RESEAU DES CONSERVATOIRES 77\*



Pratiques Collectives	Combs-La-Ville	Savigny-Le Temple	Moissy-Cramayel	Cesson/Vert-Saint-Denis	Nandy
<b>Orchestres</b>					
Orchestre 1 <sup>er</sup> cycle *	♪	♪	♪	♪	♪
Orchestre Symphonique Cycle II (JMS)	♪	♪			
Orchestre à Vents Cycle II « Vents du sud »					♪
Musique de chambre	♪	♪	♪	♪	♪
Batucada (percussions brésilienne )					♪
Harmonie de Combs-la-Ville	♪				
<b>Musique Ancienne</b>					
Ensembles	♪	♪			
<b>Jazz</b>					
Ateliers Jazz (par niveau)		♪		♪	♪
Big Band Adultes					♪
Big band Junior (1er cycle)					♪
<b>Musique Actuelle</b>					
Groupes par niveau		♪	♪	♪	♪
Ateliers Chant		♪			
<b>Musique Vocale</b>					
Chœurs d'enfants	♪	♪	♪	♪	♪
Chœurs Adultes	♪	♪	♪		
Ensembles Instrumentaux (renseignements au secrétariat)	♪	♪	♪	♪	♪

\*La pratique collective est **obligatoire** à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'instrument

*Les élèves peuvent également s'inscrire à un pratique collectif amateur, en bénéficiant de tarifs préférentiels avec nos partenaires, l'orchestre d'harmonie de Moissy-Cramayel et l'harmonie de Combs-la ville.*



## CURSUS SPECIALISE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

**Age de référence souhaitable** : à partir de 11 ans

**Durée** : Coursus d'études traditionnel P. 9 à 15

### Le cursus comprend :

- Formation Musicale Traditionnelle (2 ans)
- Formation Musicale Musique Actuelle (seulement à partir de la 3<sup>ème</sup> année), possibilité de continuer la Formation Musicale Traditionnelle suivant les places disponibles en FM MA.
- Cours d'instruments (Guitare électrique, basse, batterie, claviers)
- Pratique collective sous forme d'ateliers (obligatoire à partir de la 3<sup>ème</sup> année)

Les cours de formation Musicale MA sont dispensé au conservatoire de Moissy-Cramayel et de Cesson/VSD.

*Cursus de pratique collective Amateur (adultes) : Test d'entrée début septembre, pour les groupes de niveaux.*

- Echange avec les professeurs pour connaître le parcours musical, la motivation et les objectifs de l'élève.
- Jeu de quelques extraits de pièces au choix (musiques actuelles, jazz, classique, traditionnelle...)
- Test d'oreille, de rythme et de mémorisation.

Cours de groupe de 1h à 1h30/ semaine suivant les niveaux des groupes

Les cours de chant sont dispensés au conservatoire de Savigny-le-Temple sous forme d'ateliers collectifs suivant le niveau des élèves.

## CURSUS SPECIALISE JAZZ



**Age de référence souhaitable :** à partir de 11 ans

**Durée :** Cours d'études traditionnel P. 9 à 15

**Le cursus comprend :**

- Formation Musicale Jazz avec instrument ou Formation Musicale traditionnelle
- Cours d'instruments
- Pratique collective sous forme d'ateliers (obligatoire à partir de la 3<sup>ème</sup> année)
  - Ateliers Jazz Ados/Adultes
  - Big Band Junior ( Cycle I)
  - Big Band Adultes ( Cycle II et III)

Les cours de formation musicale Jazz sont dispensés au conservatoire de Savigny-le-Temple.

*Cursus de pratique collective Amateur (adultes) : Test d'entrée début septembre, pour les groupes de niveau.*

- Echange avec les professeurs pour connaître le parcours musical, la motivation et les objectifs de l'élève.
- Jeu de quelques extraits de pièces au choix (jazz, classique, traditionnelle...)
- Test d'oreille, de rythme et de mémorisation.

Cours de groupe de 1h à 2h / semaine suivant les niveaux des groupes

## LES CLES DE LA REUSSITE DE MA FORMATION ARTISTIQUE



### 1. Etre assidu à tous les cours

- Formation Musicale
- Instrument ou Chant
- Pratiques Collectives

### 2. Appliquer les conseils de mon professeur

### 3. S'exercer quotidiennement à la maison

### 4. Aller le plus souvent possible aux spectacles et concerts

### 5. S'amuser à faire de la musique, de la danse et du théâtre !




# RENSEIGNEMENTS

## LE RESEAU DES CONSERVATOIRES 77

### RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Conservatoire de Cesson/Vert-Saint-Denis :**  
25 rue Salvador Allende à Vert-Saint-Denis 01 64 10 89 99  
[conservatoire.cessonvertsaintdenis@grandparissud.fr](mailto:conservatoire.cessonvertsaintdenis@grandparissud.fr)
- **Conservatoire Maurice Ohana :**  
La coupole- Rue Baptiste Marcet à Combs-la-ville 01 64 88 77 00  
[conservatoire.combs@grandparissud.fr](mailto:conservatoire.combs@grandparissud.fr)
- **Conservatoire de Moissy-Cramayel :**  
Groupe scolaire du Noyer Perrot-Rue de la Mare l'Evêque 01 64 40 21 24  
à Moissy-Cramayel  
[conservatoire.moissycramayel@grandparissud.fr](mailto:conservatoire.moissycramayel@grandparissud.fr)
- **Conservatoire de Nandy :**  
Espace Montant – 323 rue des 18 sous à Nandy 01 64 41 73 36  
[conservatoire.nandy@grandparissud.fr](mailto:conservatoire.nandy@grandparissud.fr)
- **Conservatoire Gabriel Fauré :**  
221 avenue de l'Europe à Savigny-le-Temple 01 60 63 41 28  
[conservatoire.savignyletemple@grandparissud.fr](mailto:conservatoire.savignyletemple@grandparissud.fr)

Retrouvez tous les horaires et infos pratiques sur  [conservatoires77.grandparissud.fr](http://conservatoires77.grandparissud.fr)

Et toute l'actu loisirs sur  [sortir.grandparissud.fr](http://sortir.grandparissud.fr)